



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'environnement de l'aménagement du logement et de la mer

Mamoudzou, le 09 JUIN 2023

Service environnement et prévention des risques
Unité police de l'eau et de l'environnement

Le directeur

Nos réf. : N° 2023/496 /DEALM/SEPR/UPEE

Vos réf. :

à

Affaire suivie par : Erell DOS SANTOS

erell.dos-santos@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 69 64 81 64

Courriel : pee.sepr.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de Mayotte

DRCL

97600 MAMOUDZOU

Objet : Dossier AE-2022-05 : Travaux d'aménagement du port de plaisance de Mamoudzou

Mise à disposition du public

PJ : - Dossier de demande d'autorisation environnemental

- Avis de l'Autorité environnemental et le mémoire en réponse

- Avis des services

Envoi en recommandé avec A/R

Mon service instruit le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant les travaux d'aménagement du Port de plaisance de Mamoudzou sur la commune de MAMOUDZOU, enregistré sous le numéro AE-2022-05 (GunEnv : 0100005422), présenté par la SASU Mayotte Plaisance.

Outre l'examen interne à mon service, ce dossier a bénéficié d'une phase d'examen auprès des services et organismes suivants :

- l'Agence Régionale de la Santé,
- l'Office Français de la Biodiversité,
- le Parc Naturel Marin de Mayotte,
- la Direction de la Mer Sud de l'Océan Indien,
- la Direction des Affaires Culturelles,
- le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines,
- la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer.

Le dossier est jugé complet et régulier, et au vu des différents avis, il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure.

Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet, conformément à l'article 8 de l'arrêté n°2017-139/DEAL-DIR-AE du 04 mai 2017 d'une mise à disposition du public, organisée sur la commune de MAMOUDZOU, selon les modalités fixées à l'article 9 de ce même arrêté.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des dates de la mise à disposition et de me transmettre le registre clos et signé par le maire.

 Le directeur de l'environnement
de l'aménagement du logement et de la mer

DEALM de Mayotte
Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Tél. : 02 69 61 12 54 - fax : 02 69 60 92 83
BP 109 Terre plein de M'tsapéré
97 600 Mamoudzou

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

